

naissance d'Un mil cent huit vingt-sept, le dix du  
 mois de juillet, dans la ville de Olmeto, au sein  
 de la paroisse de Sainte-Croix, lequel jour  
 Jean-Bernard Jacquot, adjoint municipal, fait faire la  
 déclaration de naissance de la Commune d'Olmeto, Canton  
 de Gaspéville, District de la Gaspésie, tout comme  
 Marie Rose, publiquement, et la mairie, Commune de Moisés  
 Jean-Bernard Jacquot, âgé de quarante ans, ancien  
 juge officier entraîné, domicilié à Olmeto, n.  
 à Maco-Croix, le vingt du mois de décembre  
 l'an mil huit. Cest huit. Quant à ainsi qu'il a  
 déclaré son acte de naissance délivré par la mairie de  
 Maco-Croix, qui est une annexe de la paroisse, moitié  
 fille de la défunte Jean-Baptiste Moisés  
 à Olmeto et d'une Blanche Moisés, domiciliée dans  
 à Olmeto, le premier du mois de Juillet, mil  
 huit cent cinquante-neuf, le dit Dieu, l'autre  
 par le registre de l'état civil de cette Commune  
 que nul autre n'a vu ou sait lequel d'un parti  
 Et demoiselle Gaspéville Marie Rose, âgée de  
 trente quatre ans, jumelle de la précédente domi-  
 nicie à Maco-Croix dans le mois de juillet, mil  
 huit cent quarante deux, ainsi qu'il constate  
 son acte de naissance délivré par le greffier du  
 tribunal civil et notarié qui exerce l'annexe  
 auquel régit la moitié fille de feu Louis  
 Gaspéville, décédé à Olmeto le cinq Juillet  
 mil huit cent cinquante-neuf et Charonni  
 madeline décédée à Olmeto, le disant pour  
 mil huit cent soixante six, le dit Dieu  
 constater par le registre de l'état civil de cette  
 Commune que nul autre n'a vu lequel d'un  
 parti. Les quels noms ont été apposés à la  
 déclaration de naissance ci-dessus



Dans la publication qui est faite actuellement devant le  
porte principale de la mairie, la commune, le  
dimanche vingt trois et trente quatre derniers, il  
qu'il remette de la ville d'Olmeto au registre de  
notre commune. Sur notre interpellation les futurs  
époux nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait  
Contrat de mariage. Aucune opposition nous  
ayant été signifiée faisant droit à la requête,  
Par portier jettez au greffeur une demande de faire  
les prier ci-dessous mentionné, ainsi que des  
Chapitre six, titre V du code civil relatif au  
mariage et aux droits et devoirs respectifs des  
époux. Nous avons demandé aux futurs époux  
Si ils veulent se prendre pour mariage pour  
femme, chose d'eux ayant répondu séparé-  
ment et affirmativement nous déclarer au  
nous déclarer que Mazziconi Jean Bernardiz  
et Cofanelli Michel Rose sont mis par le  
mariage, et aussitôt le débroussaient  
qu'il est né le vingt à Olmeto le vingt  
le trente puis mil quatre cent soixante quatre en l'absence du  
mil quatre cent six masculin, ainsi que sur le registre de la  
Cet journaux l'état civil d'Olmeto sur le nom et prénom  
de Cofanelli pour Baptiste, fils naturel de  
Cofanelli Rosine et une fille née le deux  
gallori à Olmeto sur le nom et prénom de Blanche  
Pietrelli, son mariage moy enregistrer et qu'il reconnaissent pour  
Lorice leur fils. De quel nous avons aussitôt  
répondu que la personne de Gallori de son  
âge de vingt quatre ans, propriétaire,  
femelle simple âge de quarante cinq ans,